

## **Les contes de MAUHARGAT**

### **Chapitre 7 : « Vous avez dit cocardes ? »**

« Un cop era » (Il était une fois) une communauté de « Bienheureux » qui décide de changer complètement d'équipe municipale.

#### **Une mutation surprise :**

Les élus sortants ont dirigé déjà depuis dix-huit ans le devenir de la cité des « Bienheureux » : Ils représentent les couches traditionnelles, n'affichent pas d'orientation politique et mettent à leur tête le premier adjoint, connu par son attachement au patrimoine local.

Les contestataires publient depuis six années leurs critiques et leurs propositions dans un bulletin décapant au titre significatif : « LOU FURETAÏRE ». Ils ont réussi à convaincre des sortants (ou leurs proches) de les rejoindre, se situent politiquement et sont conduits par un « soixante-huitard » supposé machiavélique.

A priori donc, les contestataires ne sont pas favoris d'autant plus qu'ils mettent en priorité l'installation du tout à l'égout (tout à fait incongru à l'époque). Et les sortants se sentent portés par un vent favorable.

C'était sans compter sur des soutiens aussi efficaces que confidentiels de « Bienheureux » de référence qui jugent le moment venu de tourner la page. Résultat : 15 à 2 en faveur des contestataires pour les sièges d'élus.

#### **L'apparition des cocardes :**

« Enfin, les difficultés commencent ! », proclame le nouveau maire en paraphrasant un célèbre président du Conseil : il ne croyait pas si bien dire !

Le Conseil Municipal se constitue avec l'assistance bienveillante du secrétaire de mairie-culte des « Bienheureux », surnommé « La Mite ».

La maïade se déroule au Mercadiou avec une large participation des « Bienheureux » qui ne manquent pas de dévaliser le buffet et la buvette offerts pour l'occasion.

Dans la foulée, le premier bulletin municipal sera baptisé « LOU MERCADIOU » pour manifester combien le destin de la vieille ville devient prioritaire.

Les festivités achevées, « la Mite » extrait d'un tiroir de son bureau des cocardes tricolores destinées au maire et aux cinq adjoints. Il indique qu'il a pris cette initiative pour honorer le changement.

Le maire prend acte de l'initiative de « la Mite » et distribue aux intéressés les insignes de leur mandat, non sans quelque réticence : les décorations ne sont pas la tasse de thé des « soixante-huitards ».

### **Origine et fin des cocardes :**

Voilà que des conseillers municipaux font savoir avec fracas que ces distinctions existent aussi pour eux : pourquoi n'en seraient-ils pas destinataires ?

Le maire, fort navré de cette course à la cocarde, se renseigne et découvre dans le Code des Communes que la cocarde n'est autorisée que pour les seuls véhicules des parlementaires et que seules les cocardes de boutonnieres sont admises.

C'est alors que survient un coup de théâtre : « la Mite » avoue au maire que ce n'est pas lui qui a procédé à l'achat mais l'équipe précédente qui pensait être reconduite.

Alors, heureux de ce dénouement, le maire annonce au Conseil Municipal qu'il ne portera pas de cocarde à la boutonnière, laissant libre à chacun de statuer sur le sujet.

Conclusion : « Selon que tu portes la cocarde ou que tu ne l'arbores pas, chacun peut deviner quelle idée tu te fais de ton mandat d'élu ! »

**« Et cric et crac, moun conte es acabat »**

---

PS : Toute ressemblance avec des personnes, des faits et des lieux existants ou ayant existé, est tout à fait fortuite, bien entendu.